



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 135/2023
SÉANCE N° 6 DU 10 JUILLET 2023

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LONGUE DURÉE DE MATÉRIELS ENTRE LE THÉÂTRE DE LAVAL ET LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL (CRD) DE LAVAL AGGLOMÉRATION

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 4 juillet 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle (à partir de 17 h 19), Nicole Bouillon, Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 19), Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de 17 h 16), Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 11), Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 20), François Berrou (à partir de 17 h 14), vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard (à partir de 17 h 20), Isabelle Eymon, Olivier Barré (à partir de 17 h 16), Bruno Flécharde, Marcel Blanchet (à partir de 17 h 08), Patrice Morin et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient absents ou excusés

Gwénaél Poisson, Fabien Robin, vice-présidents, Julien Brocail, membre du bureau.

Étaient représentés

Bruno Bertier a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Antoine Caplan a donné pouvoir à François Berrou

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 13 juillet 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2023

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LONGUE DURÉE DE MATÉRIELS
ENTRE LE THÉÂTRE DE LAVAL ET LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT
DÉPARTEMENTAL (CRD) DE LAVAL AGGLOMÉRATION**

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que, dans le cadre de ses missions de diffusion artistique, le Théâtre de Laval dispose de divers matériels et, en particulier, d'un piano à queue de marque Steinway & Sons, dont il est propriétaire,

Que, de son côté, le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) de Laval Agglomération dispose de plusieurs pianos à quart de queue qui sont sa propriété, dont un de marque W.Hoffmann,

Que pour répondre aux besoins du CRD de Laval Agglomération et compte tenu des possibilités offertes par la programmation du Théâtre de Laval, il est envisagé une mise à disposition réciproque de ces pianos et de leurs accessoires sur une période de longue durée déterminée,

Que ces mises à disposition de matériels seront établies à titre gracieux,

Qu'il convient de formaliser ces mises à disposition de longue durée par voie de convention entre le CRD de Laval Agglomération et le Théâtre de Laval, définissant ainsi les modalités de mise à disposition de ces matériels et les obligations de chacune des parties,

Que cette convention pourra faire l'objet d'un renouvellement, d'un commun accord entre les parties, à l'issue de la période de mise à disposition

Après avis de la commission culture,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les mises à disposition des matériels, à titre gracieux, entre le CRD de Laval Agglomération et le Théâtre de Laval sur une période de longue durée déterminée sont approuvées.

Article 2

La convention de mise à disposition des matériels entre le CRD de Laval Agglomération et le Théâtre de Laval est approuvée.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer la convention correspondante entre le CRD de Laval Agglomération et le Théâtre de Laval ainsi que tout document en découlant et tout avenant ou tout renouvellement de la convention à l'issue de la période de mise à disposition.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Bruno Fléchar, en sa qualité de représentant au conseil d'établissement du Conservatoire de Laval Agglomération et du conseil d'administration de l'établissement public local intercommunal "Le Théâtre de Laval", n'a pas pris part au vote.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230710-S06-BC-135-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2023

Mise en ligne : 18-07-23